

**DECISION N° 17-2023 DU PRESIDENT
PORTANT SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE
DE L'ADEME DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CHALEUR
RENOUVELABLE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LE PROJET DE RESEAU
DE CHALEUR BIOMASSE A VAL-CENIS LANSLEBOURG**

LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif à la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu la délibération 2020 – 70 du Conseil communautaire du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au bénéfice du Président, et notamment le point n°1 ;

Vu les aides mobilisables au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable à conclure entre le SDES et l'ADEME, portant sur le volet « études ».

DECIDE

Article 1er

La Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise sollicite une aide financière de l'ADEME au titre du volet « études » du Contrat de Chaleur Renouvelable, pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur la création d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur, sur la commune de Val-Cenis Lanslebourg.

Article 2

Le montant de la prestation s'élève à 12.664,79 € Hors Taxes Récupérables (15.150 € TTC – 2.485,21 € FCTVA). Le plan de financement est le suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HTR	(%)
ADEME - CCR	8.865,35 €	70 %
AUTOFINANCEMENT CCHMV	3.799,44 €	30 %
TOTAL HTR	12.664,79 €	100 %

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président informera les membres de l'assemblée délibérante de la présente décision dès son entrée en vigueur, et en rendra compte à l'occasion du prochain conseil communautaire.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Modane, le 12 juin 2023

Le Président
Christian SIMON

